

LES DEMANDES DE RETOUR EN FORMATION INITIALE RENTREE 2024

Pour rappel, sont considérés comme relevant d'une demande de retour en formation initiale les élèves ayant décroché depuis au moins 1 année scolaire.

Les CIO

- adresseront les dossiers de demande de retour en formation initiale (Cf. dossier joint en annexe) à la DIVEL selon le calendrier suivant :

<p>Pour le 31 mai 2024 Procédure AFFELNET-Lycée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2^{nde} générale et technologique ➤ 2^{nde} professionnelle ➤ CAP1 ➤ 1^{ère} technologique (STMG, ST2S, STI2D, STL, STAV, STHR) ➤ pour la série STD2A s'adresser au lycée Bréquigny à Rennes ➤ 1^{ère} professionnelle
<p>Pour le 20 août 2024 Procédure hors AFFELNET-Lycées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{ère} générale ➤ Terminale générale et technologique ➤ Terminale Pro ➤ Terminale CAP

1) AFFECTATION VIA L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE

Pour les demandes d'entrée en 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle, CAP 1^{ère} année, 1^{ère} technologique (STMG, ST2S, STI2D, STL, STAV, STHR), 1^{ère} professionnelle

La DIVEL

- saisira dans l'application AFFELNET-Lycée les dossiers préalablement étudiés et validés par l'IEN-IO. En l'absence de bulletins scolaires la note 10 sera saisie pour les trois disciplines (français, mathématiques, anglais) dans AFFELNET-Lycée.
- informera par courrier les candidats en cas de non validation de la demande

Les notifications d'acceptation ou de refus, avec copie au CIO, seront communiquées aux candidats par courrier à partir 26 juin 2024.

2) AFFECTATION HORS APPLICATION AFFELNET-LYCEE

Pour les demandes d'entrée en 1^{ère} générale, terminale générale et technologique

Les demandes validées par l'IEN-IO seront présentées à la commission d'affectation en 1^{ère} générale et terminale générale et technologique **le 27 août 2024.**

Les notifications d'acceptation ou de refus, avec copie au CIO, seront communiquées aux candidats par courrier à partir du 28 août 2024.

Pour les demandes d'entrée en terminale professionnelle et 2^{nde} année de CAP

Les demandes validées par l'IEN-IO seront présentées aux établissements sollicités à leur réouverture à compter du **26 août 2024.**

Les notifications d'acceptation ou de refus, avec copie au CIO, seront communiquées aux candidats par courrier à partir du 30 août 2024.